

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION SEINE-ESSONNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 11 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le 11 juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération, dûment convoqué par le Président Jean-Pierre BECHTER, en date du 4 juin 2010, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes au rond-point de la Demi-lune, 91830 Le Coudray-Montceaux.

Elus présents : Jean-Pierre BECHTER

CORBEIL-ESSONNES : Jean-François AYMARD ; Jean-François BAYLE ; Cristela DE OLIVEIRA ; Samira KETFI ; Bastien SADOUL

ETIOLLES : Philippe BRUN ; Piero DELA MARIA BASSANI ; Daniel FONTAINE ; Alyat FRANTZ ; Alain GOUDET ; Annie GRAND ; Thierry MAINE ; Isabelle TROUSSELLE

LE COUDRAY-MONTCEAUX : Jacques BEAUDET ; Michel BERNARD ; François GROS ; Stéphane PIHAN ; Christine PINAUD-GROS ; Arlette TRAMBLAY

SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL : Michèle JEHANNO ; Pierre LORIN ; Jean-Pierre MARCELIN

SOISY-SUR-SEINE : Elisabeth PETITDIDIER ; Jean-Baptiste ROUSSEAU ; François SCHORTER

Pouvoirs : Mourad BOUDJEMAA donne pouvoir à François SCHORTER

François BUSY donne pouvoir à Jean-François AYMARD

Paul CHAMBREUIL donne pouvoir à Jean-Baptiste ROUSSEAU

Carlos DA SILVA donne pouvoir à Stéphane PIHAN

Claude DECHAMP donne pouvoir à Philippe BRUN

Gilles DELAME donne pouvoir à Daniel FONTAINE

Jean-Marc DEVOGE donne pouvoir à Pierre LORIN

Michelle FOUCHER donne pouvoir à Annie GRAND

Elisabeth GIRARDIN donne pouvoir à François GROS

Christine LANTZ-SEGARD donne pouvoir à Elisabeth PETITDIDIER

Anne-Marie LANZA donne pouvoir à Michèle JEHANNO

Jacques LEBIGRE donne pouvoir à Jean-Pierre BECHTER

Colette MARTIN donne pouvoir à Arlette TRAMBLAY

Isabelle NOACHOVITCH-FLOQUET donne pouvoir à Alyat FRANTZ

Françoise NOUAILHAC donne pouvoir à Michel BERNARD

Michel PILOT donne pouvoir à Jean-Pierre MARCELIN

Absents : Cécile CLOAREC ; Stéphanie COUTARD ; Sylvain DANTU ; Marie-Pascale LEFORT ; Bernard MEDER ; Damanguere Redanga N'GAIBONA

Formant la majorité des membres.

La séance est ouverte à 19 heures.

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre BECHTER, Président, déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Samira KETFI, désignée, accepte de remplir cette fonction.

Monsieur le Président indique que le registre des décisions est à la disposition des conseillers communautaires, dans la salle du conseil.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération donne acte à Monsieur le Président de la communication des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été consentie.

Approbation du procès-verbal de la séance publique du 9 avril 2010

Approuvé à l'unanimité

1 Election du représentant de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne au Conseil de surveillance de l'Hôpital Sud Francilien

Le décret du 8 avril 2010, relatif aux Conseils de surveillance et notamment à leur composition, prévoit que les établissements publics de santé doivent notamment comporter un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre auquel appartient la commune siège de l'établissement de santé.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER propose sa candidature.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER est élu en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne au Conseil de surveillance de l'Hôpital Sud Francilien à la majorité des votes.

Messieurs Carlos DA SILVA et Stéphane PIHAN votent contre cette nomination.

2 Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour l'aménagement de la rue de la Papeterie

Monsieur Jean-François BAYLE rappelle que par délibération du 2 juillet 2009, le Conseil de la Communauté d'Agglomération a approuvé la convention tripartite de Maîtrise d'Ouvrage unique passée avec le Conseil Général de l'Essonne et le SIARCE pour l'aménagement de la rue de la Papeterie, entre la rue Raymond Brunot et la rue d'Angoulême.

Une partie des travaux de voirie, d'éclairage public, de mobilier urbain et de plantations, située au droit de l'opération ANRU est sous la Maîtrise d'Ouvrage de la commune de Corbeil-Essonnes. Cette dernière est signataire de ladite convention ANRU et perçoit, à ce titre, des aides de différents partenaires. Afin de ne pas perdre ces financements, il convient d'intégrer la commune de Corbeil-Essonnes à la convention de Maîtrise d'Ouvrage unique par le biais d'un avenant.

Adopté à l'unanimité.

3 Complément à la délibération n° 10-1312-13 du 9 avril 2010 relative au protocole transactionnel avec le Cabinet Cauris Architectes

Madame Elisabeth PETITDIDIER indique qu'il s'agit d'un complément de délibération suite à l'adoption du protocole lors de la séance du 9 avril dernier. La justification des services faits a été ajoutée, ce qui était la condition indispensable pour l'adoption dudit protocole.

Adopté à l'unanimité.

4 Autorisation au Président de signer le protocole avec INGEROP

Monsieur Michel BERNARD rappelle que la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des accès à la ZAC des Haies Blanches a été confiée au Cabinet INGEROP. Le coût prévisionnel des travaux s'élevait alors à 2 600 000,00 € HT.

Des études de trafic complémentaires s'étant révélées nécessaires, un avenant d'un montant de 269 826,00 € HT a été passé.

Puis le projet de départ s'est compliqué, principalement au niveau de la Société ALTIS, de la Direction Générale des Routes, et d'Ormoy, commune riveraine du projet. La livraison de l'opération, prévue en avril 2010, a donc été retardée.

Pour ces motifs, la Société INGEROP a présenté une demande de rémunération complémentaire s'élevant à 338 319,00 € HT, soit 404 629,52 € TTC. Une phase de négociation a suivi.

Dans le cadre d'un protocole transactionnel, seul le service fait pouvant être rémunéré, la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne propose de payer à INGEROP la somme de 190 226,19 € TTC afin de solder définitivement les comptes. Les prestations restant à exécuter, c'est-à-dire la phase direction, exécution des travaux, assistance aux opérations de réception de la tranche conditionnelle, feront l'objet d'une consultation ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

5 Autorisation au Président de signer le marché de collecte exceptionnelle

Monsieur Jacques BEAUDET explique que le marché passé avec la société SAER pour les prestations liées aux déchets des services techniques, aux déchets errants et aux points d'apport volontaire arrive à expiration le 31 août 2010.

Afin de poursuivre le service après cette date, une nouvelle consultation a été lancée en reprenant et complétant le cahier des charges existant afin d'adapter les prestations aux attentes des communes de la Communauté d'Agglomération. Seule l'entreprise SAER a répondu dans les délais.

Adopté à l'unanimité.

6 Création de postes

Madame Elisabeth PETITDIDIER détaille les 3 créations de postes qui sont soumis au Conseil de la Communauté d'Agglomération :

- un poste de conseiller des activités physiques et sportives pour la responsabilité et l'harmonisation du fonctionnement des différents équipements communautaires, les relations avec les clubs, la définition d'une certaine politique culturelle et sportive au niveau de la Communauté d'Agglomération,
- un poste d'ingénieur territorial pour venir en renfort aux Services Techniques, en tant qu'adjoint au Directeur des Services Techniques,
- un poste d'attaché territorial, pour assurer les fonctions de Directeur Juridique afin de renforcer le service Juridique.

Arrivée de Monsieur Sylvain DANTU.

Adopté à l'unanimité.

8 Financement d'opérations dans le cadre de la Charte forestière de Sénart

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU expose que la Communauté d'Agglomération est adhérente de la charte de Sénart, document qui valide le partenariat entre l'ONF et certaines collectivités.

Cette charte envisage chaque année un programme de travaux qui s'inscrit lui-même dans un programme pluriannuel de travaux, et l'un des principes de cette charte est le cofinancement des travaux.

Pour deux des projets concernés, les participations financières demandées à la Communauté d'Agglomération sont de 4 800 € pour la reprise de la route forestière Diagonale et du GR depuis Etiolles et Soisy-sur-Seine jusqu'à la maison forestière du poste au lièvre, et de 6 800 € pour la reprise du chemin d'Etiolles jusqu'à la route forestière d'Etiolles.

Adopté à l'unanimité.

7 Création d'un emploi spécifique : directeur du développement économique

Madame Elisabeth PETITDIDIER indique qu'il est également proposé la création d'un emploi spécifique de Directeur du Développement Economique, poste sur une durée de 3 ans.

Adopté à la majorité, 2 abstentions (Messieurs Stéphane PIHAN et Carlos DA SILVA)

9 Délibération autorisant le Président à déposer un permis de construire pour la création d'une ouverture sur la façade du Centre Culturel Eugène Massillon au Coudray-Montceaux

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU explique qu'il s'agit de petits travaux qui permettront à la salle de musique du Centre Culturel de bénéficier d'une source naturelle de lumière grâce à l'ouverture d'une fenêtre sur un bâtiment existant.

L'objet de la délibération est le dépôt d'un permis de construire pour ces travaux, estimés à 15 000€.

Adopté à l'unanimité.

10 Délibération portant modification sur l'imputation budgétaire pour les marchés de travaux d'entretien des bâtiments communautaires des lots N°1-3-4-5

Monsieur Philippe BRUN expose qu'il s'agit simplement de modifier les affectations budgétaires car il n'est possible de financer les marchés d'entretien, pour les lots démolition, couverture, étanchéité et plomberie, que dans la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

11 Approbation du projet de site propre pour bus dans la ZAC de la Montagne des Glaises, engagement sur la maîtrise d'ouvrage et demande des subventions afférentes

Monsieur Jean-François BAYLE indique que le Plan Local de Déplacements du Syndicat Mixte des Transports en Essonne préconise la réalisation d'un axe de transport en commun 402 en Site Propre au travers de la Montagne des Glaises, entre la RN7 et la gare routière Emile Zola à Corbeil-Essonnes.

Ces études étant d'intérêt communautaire, elles seront réalisées par la Communauté d'Agglomération en co-maîtrise d'ouvrage avec l'AFTRP, qui est l'aménageur désigné par la ville de Corbeil-Essonnes pour cette ZAC.

Le Plan Espoir Banlieues financera ce projet à hauteur de 100 %. Le coût prévisionnel des travaux est de 3 600 000 € HT.

Il est donc proposé au Conseil de la Communauté d'Agglomération d'approuver le projet de Site Propre, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financements auprès du Conseil Régional, de l'Etat et de signer toutes les demandes de subventions y afférant.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU demande qu'un plan de financement assez précis soit établi car l'Etat et la Région participent, mais il semble que dans le cadre du Plan Espoir Banlieues, les financements de la Région ne soient pas toujours accordés, or la délibération précise que les dépassements de budget seront à supporter par la Communauté d'Agglomération.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER indique que si ces financements ne sont pas accordés, il n'y aura pas d'opération. Il explique également qu'il y existe des problèmes de continuité de part et d'autre du Site Propre, ce à quoi Monsieur Jean-Pierre MARCELIN répond qu'il a soulevé ce problème auprès de l'AUDES0 et qu'il lui a été répondu que cela ne constituait pas une priorité.

Madame Christine PINAUD-GROS fait remarquer que l'article 4 de la délibération indiquant que la Communauté d'Agglomération s'engage à trouver les financements supplémentaires en cas de dépassement est problématique.

Monsieur Jean-François BAYLE explique que ce projet sera la continuation du Site Propre en entrée de ville et des sites propres d'Evry, et qu'il y a donc une cohérence.

Il indique également que les financements peuvent aller jusqu'à 100 %, que cet objectif est atteignable à condition d'arriver dans les premiers demandeurs de subventions dans le cadre Espoir Banlieues, ce qui est le cas aujourd'hui. Il rappelle toutefois qu'il s'agit du financement du HT et que 100 % du HT est ce que l'on peut espérer de mieux. Il est donc possible d'avoir un décalage de TVA sur les remboursements.

Par ailleurs, il précise que ce projet a été demandé par le STIF et que, en matière de transports, il est fréquent que les 100% soient atteints.

Il explique aussi qu'en cas de dépassement, la Communauté d'Agglomération prendrait cette somme à sa charge, mais que cela ne pourrait pas être pris sur le budget 2010.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER confirme que sans financement, il n'y aura pas d'opération. De plus, il fait savoir qu'il est d'accord avec Madame Christine PINAUD-GROS concernant l'article 4 de la délibération.

Il est finalement décidé de modifier l'article 4 et de différer l'examen de ce dossier à la fin de la séance.

12 Autorisation au Président de signer l'avenant n°2 au marché 2007-66-03 relatif à l'assurance de la flotte automobile et aux risques annexes

Monsieur Philippe BRUN explique qu'il s'agit de l'avenant n° 2 au marché souscrit depuis début 2008 auprès de la SMACL. Il s'agit d'ajouter dans le contrat flotte une nacelle du Gymnase David Douillet qui n'était pas assurée. En conséquence, la prime passe 6 711€ TTC à 7 092€ TTC, soit une plus value de 5,7%.

Adopté à l'unanimité.

13 Acquisition d'une parcelle située au Saule Saint-Jacques à Ormoy en vue de la réalisation de la desserte du Val d'Essonne – appartenant à la SCI du Saule Saint Jacques: modification de la contenance cadastrale

Monsieur Michel BERNARD rappelle que le Conseil avait déjà délibéré sur ce sujet, mais qu'il s'agissait d'une parcelle plus grande. Il explique que suite au plan définitif de la desserte, il est nécessaire d'acquérir cette parcelle de 63 m2 auprès de la SCI du Saule Saint Jacques, pour la somme de 30 € du m2 conformément à l'évaluation des Domaines.

Il s'agit donc d'abroger la délibération précédente et d'approuver celle-ci concernant l'acquisition d'une parcelle située sur la commune d'Ormoy.

Adopté à l'unanimité.

14 Cession d'une parcelle située au Bois Chenet au Coudray-Montceaux à la SCI du Saule Saint Jacques

Monsieur Michel BERNARD explique qu'un certain nombre de terrains ont été acquis auprès de la Société IBM. Les travaux ont été réalisés et une partie de ces terrains est inutile.

Il s'agit donc de revendre ces terrains à la SCI du Saule Saint Jacques à 15 € du m2 conformément à l'estimation des Domaines.

Adopté à l'unanimité.

15 Fixation des tarifs du Théâtre 2010/2011

Monsieur Daniel FONTAINE explique qu'il s'agit comme tous les ans de voter l'évolution des tarifs des abonnements et des locations de salles du Théâtre.

Cette année, il est proposé que les personnels de la Communauté d'Agglomération bénéficient, même s'ils résident en dehors des cinq communes de l'Agglomération, du tarif préférentiel réservé aux habitants desdites communes.

Adopté à la majorité, 2 abstentions (Messieurs Stéphane PIHAN et Carlos DA SILVA)

16 Autorisation de Programme de Crédit de Paiement chemin de la Ferté

Monsieur Philippe BRUN indique que dans le budget 2010 a été inscrit une somme destinée à des travaux de réfection de la voirie du chemin de la Ferté à Corbeil-Essonnes. C'est un programme lourd de remise en état de voirie et d'enfouissement de réseaux, et l'opération va se dérouler sur deux exercices budgétaires et doit donc faire l'objet d'une Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement.

L'opération s'élève à 2 000 000 €. La ventilation proposée est la suivante : Autorisation de Programme 2 000 000 € et Crédit de Paiement 2010 : 1 500 000 € et 500 000 € sur les exercices suivants.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU demande que ce projet soit inscrit sur le PPI passé si l'enveloppe le permet ou sur le prochain PPI.

Adopté à l'unanimité.

17 Convention constitutive de groupement de commandes entre la commune de Corbeil-Essonnes et la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne pour la passation et l'exécution d'un marché de fournitures, d'installation, d'entretien et d'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la ville de Corbeil-Essonnes

Monsieur Philippe BRUN donne la parole à Monsieur Jean-François BAYLE. Ce dernier explique que Corbeil-Essonnes souhaite renégocier l'ensemble du mobilier urbain publicitaire et non publicitaire de la ville. Les abris voyageurs sont de compétence communautaire et l'ensemble des autres mobiliers publicitaires sont de compétence communale.

Afin d'harmoniser le mobilier et de pouvoir négocier des conditions financières acceptables avec les afficheurs, l'objectif étant d'arriver à la gratuité de ce type de mobilier, il est proposé d'établir une convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Corbeil-Essonnes et la Communauté d'Agglomération pour passer et exécuter ce marché de fournitures, d'installation et d'entretien des mobiliers publicitaires et non publicitaires. Le groupement désignera comme coordonateur la ville de Corbeil-Essonnes.

Adopté à l'unanimité.

18 Modification du traité de concession de la ZAC des Haies Blanches

Monsieur Michel BERNARD rappelle qu'un traité de concession a été signé en 2007. Puis un avenant a été adopté pour modifier la contribution de l'aménageur de 2 000 000 € à 2 650 000 € en 2008. Des difficultés sont ensuite apparues car l'aménageur n'est pas propriétaire et n'a pas de promesse de vente sur l'ensemble des terrains. Une autre société ayant les promesses de vente sur les terrains d'IBM, il est nécessaire de passer une convention de participation, ce qui est l'objet du point 19.

L'élaboration de cette convention a fait l'objet d'un certain nombre de difficultés depuis plusieurs mois. Toutes les parties concernées sont tombées d'accord, mais il est apparu nécessaire qu'une contribution financière provisoire, bien que peu probable, puisse être apportée par la Communauté d'Agglomération pour fin 2012. Celle-ci sera récupérée dès que les terrains seront vendus.

Cependant, le traité de concession indiquait qu'il n'y avait pas de contribution financière de la part de la Communauté d'Agglomération. Il est donc proposé d'insérer les termes « pas de contribution

financière *définitive* » pour permettre de pouvoir conclure la convention de participation financière tripartite.

De plus, par rapport au projet initial, un certain nombre de travaux ont été reportés dans le temps, et l'aménageur a été obligé de faire tous les travaux, il est donc proposé de faire un léger réaménagement des participations financières de l'aménageur et de repousser d'un an les deux dernières contributions.

Adopté à l'unanimité.

19 Convention tripartite de participation financière à la ZAC des Haies Blanches

Monsieur Michel BERNARD explique qu'étant donné que la société qui détient les droits de propriété sur les terrains n'est pas l'aménageur, il est nécessaire d'établir une convention financière entre la Communauté d'Agglomération, l'aménageur et cette société.

Une première convention avait déjà été votée, mais elle n'a pas été acceptée par un des participants : la Société GEPRIM (ACTILOGIS), qui a les droits de promesses de vente sur les terrains d'IBM.

La présentation en urgence de la nouvelle convention s'explique par le fait que la convention entre GEPRIM et EXAPAC vient à échéance au 30 juin et que si le permis de construire n'est pas délivré à cette date, EXAPAC se devra se retirer. Or EXAPAC représente 110 emplois et donc un démarrage important de la partie Est de la ZAC. La convention tripartite est nécessaire à la délivrance de ce permis de construire.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER demande combien d'emplois pourraient être créés dans la ZAC.

Monsieur Michel BERNARD détaille les emplois possibles : 400 dans le premier bâtiment en fin de construction, 100 à 110 pour EXAPAC, et en tout, entre 1500 et 1800 emplois.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER revient sur la rédaction de l'article 4 du point n° 11 concernant l'approbation du projet de site propre pour bus dans la ZAC de la Montagne des Glaises. Il indique qu'une rédaction pouvant convenir à tous a été trouvée, à savoir : « le projet de Site Propre fera l'objet d'un réexamen par la Communauté d'Agglomération pour tenir compte des financements obtenus pour l'opération. »

Monsieur François GROS propose que la réalisation du projet soit conditionnée par l'obtention de la totalité des subventions.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU pense que cette dernière rédaction de l'article 4 est risquée. Il propose une formulation plus précise indiquant qu'après la notification des subventions, le dossier sera représenté pour décision au Conseil.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER conclut donc en proposant la rédaction de l'article 4 comme suit : « le projet de Site Propre fera l'objet d'un nouveau vote par la Communauté d'Agglomération pour tenir compte des financements obtenus pour l'opération. »

Adopté à l'unanimité.

20 Subvention au Comité d'animation d'Etiolles concernant l'organisation d'une séance de cinéma en plein air dans le parc de l'IUFM sur la commune d'Etiolles

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN indique qu'il s'agit d'une organisation faite par une association, avec une participation de la commune, et dans un esprit d'animation culturelle pour la Communauté d'Agglomération.

Adopté à l'unanimité.

21 Subventions à l'association ASCE Aviron 91

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN explique que, au total, 5 subventions sont soumises au vote du Conseil. Lors de la commission du pôle Vie Locale, pour des questions d'équité entre les villes, il a été décidé de toutes les accepter sous réserves que les financements aient été prévus. Ces subventions viendront s'ajouter à celles votées dans le cadre du budget.

La demande de l'ASCE Aviron 91 de Corbeil-Essonnes concerne deux projets : 1 500€ pour l'animation des quartiers et la pratique de l'aviron ; et 1 000€ pour le Fémin'Aviron. Ces demandes ont été faites depuis un certain temps et ont reçu l'approbation de la commission.

Adopté à l'unanimité.

22 Subvention au ciné club « La Lucarne » concernant l'organisation d'une séance de cinéma en plein air dans le Parc du Grand Veneur sur la commune de Soisy-sur-Seine

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN indique que le cinéma club « La Lucarne » organise, avec l'accord de la ville de Soisy-sur-Seine, des projections de cinéma en plein air. Une subvention d'un montant de 500 € est versée par la commune, il est proposé que la Communauté d'Agglomération finance le coût restant à la charge de l'organisateur, à savoir 1 300€.

Adopté à l'unanimité.

23 Subvention au service de formation et d'étude pour la diminution du risque automobile concernant l'organisation d'un week-end de sensibilisation à la sécurité routière sur la commune du Coudray-Montceaux

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN explique qu'il s'agit de l'animation de deux journées par l'Automobile Club de l'Ouest pour un coût total de 7 449 €. La Préfecture et le Conseil Général en subventionnent une partie ; il reste donc à la charge de la Communauté d'Agglomération la somme de 2 993 €.

Monsieur Jacques BEAUDET propose que l'an prochain, ce type de manifestation ait lieu sur l'ensemble des 5 communes de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN regrette un manque de publicité pour toutes ces manifestations dans les différentes villes.

Madame Elisabeth PETITDIDIER informe les membres présents que cette question fera l'objet d'un point lors de la commission Communication pour voir comment il est possible d'améliorer cela, en accord avec les référents en communication des villes.

Madame Christine PINAUD-GROS tient à préciser que l'opération sécurité routière au Coudray-Montceaux a fait l'objet d'une information sur le site de la Communauté d'Agglomération.

Adopté à l'unanimité.

24 Subvention à l'association « une idée en l'air » pour l'organisation d'une journée sport et prévention jeunesse

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN explique que lors de cette journée sont prévues les interventions des services de pompiers qui effectueront des démonstrations, avec la présence de la gendarmerie, et une opération de saut à l'élastique. La subvention demandée pour équilibrer l'opération est de 2 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre MARCELIN indique que dans le cadre de la commission du pôle Vie Locale, il a été décidé de revoir les conditions d'attribution des subventions.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER informe les conseillers que le prochain Conseil se tiendra le vendredi 9 juillet, à 19 heures. Il invite les membres présents, ainsi que le public, à profiter du buffet et à visionner le match de la Coupe du Monde de football.

Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU tient à évoquer le dossier Internet qui a été étudié en Comité des Maires. Il propose de lancer une étude de faisabilité sur l'augmentation du débit afin de déterminer les territoires ayant besoin d'un meilleur accès. Une assistance à maîtrise d'ouvrage serait prévue en tranche conditionnelle.

Les enjeux sont le développement économique pour les zones d'activités et les très petites entreprises, ainsi que l'accès à de nouveaux services.

La commission Travaux, prévue le 24 juin, à 18h30, reviendra sur cette problématique. Toutes les personnes pouvant apporter leur contribution sont invitées.

Monsieur Jean-Pierre BECHTER saisit l'occasion pour demander que la possible installation de la WIFI dans les locaux de la Communauté d'Agglomération soit étudiée.

Fait au Coudray-Montceaux, le 16 juin 2010.

Cette séance fait l'objet d'un enregistrement qui est à la disposition du public.

Jean-Pierre BECHTER



Président de la
Communauté d'Agglomération Seine-Essonne